



**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 24 septembre 2024 à 20h00**

Convoqués	Présent.e	Excusé.e	Représenté.e par
Olivier DELMER	X		
Alain BERNHEIM	X		
Annie COURTIER	X		
Pietro SIROLLI	X		
Magali SZESTAK		X	Olivier DELMER
Brigitte MICHALLET	X		
Elisabeth LONGUEVILLE		X	Alain BERNHEIM
Bertrand COSSOUX	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		
Santine D'ANASTASIO		X	Annie COURTIER
Gérard ESPINERA			
Annie SIROLLI	X		
Cyprien CECCALDI		X	
Audrey LINGLAIN	X		
Jérôme GREMEZ	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DELMER qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Alain BERNHEIM est élu secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2024
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire
- Modification n°1 du PLU – Bilan de la concertation portant sur l'évaluation environnementale
- Création d'un emploi permanent
- Actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1<sup>er</sup> novembre 2024
- CDG77 – Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires
- Budget communal : décision modificative n°1
- CAMVS – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service « Délégué à la Protection des Données »
- CDG77 – Contrat d'accompagnement à la protection des données
- CAMVS – Rapport d'activités 2023
- SDESM – Adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée
  
- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Conclusion d'un bail emphytéotique avec la société SAS PV BOISSISE – Site dit « des Fouilles »
- Aide financière en faveur d'un administré – séance à huis clos

Accepté à l'unanimité

\*\*\*\*\*



**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 24 septembre 2024 à 20h00**

**Approbation du Procès-Verbal du 18 juin 2024**

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

**Pris acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire**

**DELIBERATIONS**

**D-2024-09-24 : Modification n°1 du PLU – Bilan de la concertation portant sur l'évaluation environnementale**

Monsieur Bernheim rappelle que la procédure de modification n°1 du PLU, en cours depuis deux ans, consiste en un rééquilibrage du nombre de logements prévus entre l'OAP du Loup et l'OAP du Bas-Boire, la définition de nouveaux Espaces Verts Protégés (EVP) et un complément d'inventaire des « maisons remarquables ».

La consistance de la modification n°1 du PLU a été soumise à l'Autorité Environnementale MRAE par le biais d'une étude « cas par cas ». La MRAE en a conclu à la nécessité de mener une évaluation environnementale. Le résultat de cette évaluation a été soumis à concertation.

Cette nouvelle phase de concertation s'est déroulée du 17 juillet 2024 au 1<sup>er</sup> septembre 2024, suivant les modalités définies par délibération du 21 décembre 2023.

Monsieur Bernheim détaille le bilan de la concertation : les cinq observations émises, les réponses apportées et les évolutions du plan et du projet résultant de la concertation.

Ce bilan de la concertation ainsi que l'avis à venir des Personnes Publiques Associées (PPA) sera à nouveau soumis à l'avis de la MRAE.

Le bilan présenté est adopté à l'unanimité.

**D-2024-09-25 : Création d'un emploi permanent**

Madame Courtier propose de créer un emploi permanent d'attaché, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, afin de pouvoir nommer un agent inscrit sur la liste d'aptitude par voie de promotion interne du cadre d'emplois des attachés territoriaux, fixée par l'arrêté n°2024-85 du 10 juillet 2024 du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité.

**D-2024-09-26 : Actualisation du régime indemnitaire (RIFSEEP) au 1<sup>er</sup> novembre 2024**

Madame Courtier présente le nouveau régime indemnitaire, applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2024. Il fait l'objet d'une mise en conformité réglementaire relative aux absences et tient compte de l'évolution de carrière d'un agent.

Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Seine-et-Marne a émis un avis favorable le 17 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

**D-2024-09-27 : CDG77 – Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires**

Madame Courtier rappelle qu'un contrat-groupe d'assurance des risques statutaires garantit les frais laissés à la charge de la commune en cas de maladie des agents et propose de renouveler ce contrat avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de 6 ans.

L'assureur est CNP et le courtier RELYENS.

Adopté à l'unanimité.

**D-2024-09-28 : Budget communal – Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire présente la décision modificative ci-dessous nécessaire pour ajuster les prévisions budgétaires de 2024.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 24 septembre 2024 à 20h00**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	50 050.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>50 050.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	44 445.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>44 445.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0.00 €	605.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>605.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 050.00 €</b>	<b>50 050.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	44 445.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>44 445.00 €</b>
R-28041511 : Amort. subv GFP rattach. - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	605.00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>605.00 €</b>
D-261 : Titres de participation	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-266 : Autres formes de participation	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 26 : Participations et créances rattachées à des participations</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 050.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 050.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>45 050.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>45 050.00 €</b>		<b>45 050.00 €</b>

**D-2024-09-29 : CAMVS – Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service « Délégué à la protection des données »**

Par délibération n° D-2019-11-60 du 21 novembre 2019, une convention de mise à disposition de service « Délégué à la protection des données » a été signée avec la CAMVS, afin de respecter les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

Cette convention arrivant à échéance le 30 septembre 2024, il est proposé un avenant de prolongation jusqu'au 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité

**D-2024-09-30 : CDG77 – Contrat d'accompagnement à la protection des données**

Toujours dans le cadre de la protection des données à caractère personnel, Monsieur le Maire présente un contrat d'accompagnement proposé par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne qui fait appel à un prestataire extérieur l'ADICO (l'Association pour le Développement et l'Innovation numériques des Collectivités).

La mission comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de la collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 588 €,
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 684 €.

Monsieur le Maire propose la signature de ce contrat, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour une durée de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.



**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 24 septembre 2024 à 20h00**

**D-2024-09-31 : CAMVS – Rapport d’activités 2023**

Le conseil municipal prend acte de la présentation par le Maire du rapport annuel d’activités 2023 de la CAMVS et est informé de sa mise à disposition pour consultation.

**D-2024-09-32 : Modification du périmètre du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) par adhésion des communes d’Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée**

Les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d’approuver les adhésions des communes citées et approuver la modification du périmètre qui en découle.

Adoptée à l’unanimité.

**D-2024-09-33 : Conclusion d’un bail emphytéotique avec la société SAS PV BOISSISE – Site dit « des Fouilles »**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a désigné la SEM SDESM ENERGIES, a l’issue d’une procédure de mise en concurrence réalisée en 2019, pour porter un projet solaire sur le site des fouilles et qu’une promesse de bail emphytéotique a été signée.

La SEM SDESM Énergies ayant constitué une société de projet dédiée, la société PV BOISSISE, dont elle est l’actionnaire principal, Monsieur le Maire demande l’autorisation de signer un bail emphytéotique avec la société PV BOISSISE ainsi qu’une convention de biodiversité.

Le bail a pour objet la mise à disposition des parcelles communales concernées par le projet, pour une durée de 30 ans à compter de la mise en service de la centrale photovoltaïque, en échange d’une redevance annuelle de 33 625 € H.T.

Adoptée à l’unanimité.

**D-2024-09-34 : Aide financière à un administré**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se réunir à huis clos pour la délibération D-2024-09-34.

La demande est votée à l’unanimité.

Il est proposé de participer à la mise en accessibilité handicapée d’une entrée nouvellement créée à hauteur de 2000 €.

Adopté à la majorité avec 4 abstentions.

**Questions et informations diverses**

Monsieur Bernheim informe d’un exercice militaire prochainement de protection du CTM.

Madame Courtier cite les prochaines manifestations : la randonnée du Val de Seine le 29 septembre avec une présentation au niveau du barrage par Monsieur Pignet, une réunion publique participative sur la prévention et la sécurité le 4 octobre à 18h00, un concert à l’église de Boissettes le 12 octobre, un vide-greniers à la résidence Lucie et Edgar Faure le 12 octobre, un défilé de mode Elora le 16 octobre.

Monsieur Gremez propose de mettre en place un tri sélectif pour la Recellerie, c’est en cours.

Madame Michallet annonce un nettoyage des bois le 12 octobre avec 2 départs, à 9h30 et 10h00, la Chorale Syrx à l’église de Boissise-la-Bertrand le 1<sup>er</sup> décembre.

Madame Sirolli informe de l’élection du Maire et Adjoint du Conseil Municipal des Enfants le 1<sup>er</sup> octobre. 8 enfants sont candidats (5 CM1 et 3 CM2). Une sortie est organisée à la résidence Malka pour la « semaine bleue ».

Monsieur Sirolli a participé à une réunion avec Orange pour faire le point sur la fin du réseau cuivre au 31 janvier 2025. A ce jour, 80 lignes « cuivre » dont 30 professionnelles sont encore actives.

Monsieur Pierrain déplore la vitesse sur la RD39 et demande des contrôles routiers. Monsieur Delmer répond que la vitesse est en baisse et que seulement deux véhicules étaient en infraction lors du dernier contrôle.

Monsieur Delmer informe de mouvements de personnels, avec le départ de Ludivine Zaouche en décembre 2024 pour mutation vers le SDIS de Melun et le départ d’Isabelle Guillemot, en juin 2025, pour disponibilité.

Monsieur Delmer donne des informations sur les finances et la gestion des comptes suite à une réunion avec le référent de la Trésorerie :



**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 24 septembre 2024 à 20h00**

Le revenu fiscal moyen des Boissisiens est plus important que la moyenne en Seine-et-Marne. Entre 2019 et 2023, il a évolué de 39 000 € à 42 000 €, soit 7 % d'augmentation alors qu'en Seine-et-Marne, il a évolué de 32 600 € à 34 800 €, soit une augmentation de 6.5 %.

Le nombre de foyers non imposables a baissé : 40,8 % en 2019 et 36.6 % en 2023. La moyenne en Seine-et-Marne est de 43 % en 2023.

Il souligne la qualité des mandatements, avec un taux de rejet de 0%, et félicite les agents en charge de la comptabilité.

La dette de la commune s'éteint en 2024. La capacité d'autofinancement de la commune est supérieure à 500 000 euros alors que la moyenne est de l'ordre de 200 000 euros pour les communes de la même strate de population.

Dates du prochain Conseil Municipal :

- Mardi 12 novembre 2024 à 20h00 (à confirmer, sous réserve de dossiers urgents)
- Mardi 10 décembre 2024 à 20h 00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Le Maire,  
Olivier DELMER



Le secrétaire de séance,  
Alain BERNHEIM